

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Network and Satellite Services Division / Division des  
services de satellite et de réseaux  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 4C2  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ICSS FOR NCR	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 2B0KB-130262/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20130262	<b>Date</b> 2012-06-28
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EO-017-24526	
<b>File No. - N° de dossier</b> 017eo.2B0KB-130262	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-07-16</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> St-Onge, Josée	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 017eo
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0576 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 934-1411
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION À L'INVITATION 006

### *Questions et réponses*

#### **Question n°32**

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

3.2 Section I: Soumission technique, (iii) Coordonnées de la personne référence du client

Le paragraphe c fait état de “2003 (2012/03/02) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels sont incorporés par référence et font partie de la sollicitation. Incorpore 2003 (2012/03/02) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels sont incorporés par référence et font partie de la sollicitation. paragraph 4 de CCUA 2003 fait état de “Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants”.

De nombreuses organisations combinent leur organisation chargée de l'exécution au sein de l'Amérique du Nord et dans le monde, nous demandons respectueusement à la Couronne de permettre la personne référence du client d'être soit la société mère, les filiales ou une filiale canadienne légalement constitué.

#### **Réponse n° 32**

Non, en accord avec les Instructions uniformisées 2003 (2012-03-02)- biens ou services - besoins concurrentiels, paragraphe 04 - Définition de soumissionnaire stipule clairement:

Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. *Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants ».*

Pour ces motifs, CCUA 2003 (2012-03-02), paragraphe 04 - Définition de soumissionnaire demeure inchangée.

#### **Question n°33**

7.8 Paiement, (f) Révision des prix et des tarifs et (g) Protection de prix - meilleur client

---

Étant donné que chaque soumissionnaire doit soumissionner contre des concurrents, un processus d'appel d'offres concurrentiel qui donne lieu à une comparaison des taux par de multiples soumissionnaires en même temps, est le moyen le plus équitable, efficient et efficace de déterminer le plus bas prix et la meilleur rapport qualité-prix au Canada. Il est de notre compréhension que la politique actuelle du gouvernement canadien pour les demandes de propositions concurrentielles indique que de telles clauses (f) et (g) qui implique la clause de protection de prix - meilleur client ne sont nécessaires que pour les processus d'approvisionnement non concurrentiel pour les biens et services plus de 50.000 \$.

Dans ce cas, la DP est concurrentielle et dispose d'une méthodologie d'évaluation qui établit un résultat financier concurrentiel. En conséquence, la clause de protection de prix - meilleur client n'est pas nécessaire.

Nous demandons respectueusement que les paragraphes (f) Révision des prix et des tarifs et (g) - protection de prix - meilleur client soient supprimés de l'article 7.8 Paiement de la présente DP.

OU

S'il vous plaît modifier la DP et indiquer que la clause protection de prix - meilleur client sera exercée seulement s'il y a un seul soumissionnaire ou seulement une seule proposition reçue.

### **Réponse n° 33**

Non, les deux clauses demeurent inchangées.

### **Question n°34**

Annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), questions 11a et 11d.

Puisque que nous proposons d'effectuer les travaux d'entretien sur le site du client, pourriez-vous s'il vous plaît confirmer que nous ne seront pas tenus de recevoir ou de conserver des renseignements PROTÉGÉS et / ou CLASSIFIÉS sur notre site ou nos lieux ce qui contredit la réponse à la question 11.a de la LVERS.

Puisque que nous ne proposons pas d'utiliser notre infrastructure et le notre matériel à l'appui des services fournis et s'engage à respecter les exigences des clients concernant la sécurité sur les lieux dans la prestation des services, veuillez s'il vous plaît confirmer que nous ne serons pas tenus d'utiliser nos systèmes informatiques pour traiter par voie électronique, produire ou stocker des informations ou de données de nature PROTÉGÉS et / ou CLASSIFIÉS, ce qui contredit la réponse à la question 11.d de la LVERS.

## Réponse n° 34

À l'annexe C- Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les questions 11a et 11d s'appliquent au contrat en entier et requiert que l'entrepreneur reçoit et compile des données classifiées protégées. Le Canada réfère les soumissionnaires à quelques exemples ou ils devront recevoir les données et devront utiliser leurs systèmes informatiques pour les compiler: à l'annexe A - Section 4 - Exigences relatives au site FTP, Section 5 - Rapports et Documentation, Section 12.1 Exigences générales (334-338), Section 16 Services d'installation, Section 17.1 - Services d'installation - Gestion des biens.

Les sections 11a et 11d de la LVERS demeure inchangée.

## Question n° 35

Il semble avoir de la confusion de la part de la Couronne concernant la dernière date pour les questions. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que la dernière date pour les questions est 10 jours civils avant la date de clôture?

Question no 10:

Nous avons terminé un examen détaillé de la présente DP, et basé sur notre évaluation, le temps nécessaire pour concevoir une réponse qui offre la meilleure valeur pour la Couronne dépasse la date de clôture actuelle. Est-ce que la Couronne pourrait envisager de prolonger la date de clôture de 4 semaines pour permettre aux soumissionnaires le temps nécessaire pour s'assurer que les offres répondent aux exigences et offre la meilleure valeur pour la Couronne?

Réponse no.10:

Canada va prolonger la date de clôture de cette DP. La date de de clôture a été prolongée comme suit:

DU:	29 juin 2012 à 14h HAE
AU:	16 juillet 2012 à 14h HAE

À la partie 2 - Instructions À l'intention des soumissionnaires, article 2.3 - Demandes de renseignements - en période de soumission est modifié comme suit:

- ~~SUPPRIMÉ~~ (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

---

INSÉRÉ

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard le 29 juin 2012 à midi. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre

### Réponse n° 35

Non, la modification à l'invitation 003 indique clairement que la période de question se termine le 29 juin 2012 à midi.